

---

## L'Enseignement en URSS.

**Numéro d'inventaire :** 1979.27724

**Type de document :** imprimé divers

**Éditeur :** Institut pédagogique national. Service de Documentation et d'Information (29 rue d'Ulm Paris)

**Date de création :** 1965

**Description :** Feuillets agrafés.

**Mesures :** hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

**Mots-clés :** Systèmes éducatifs étrangers

**Filière :** aucune

**Niveau :** aucun

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 20

Commentaire pagination : 19 à 38

**INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL**  
29, rue d'Ulm. - PARIS (V<sup>e</sup>)

l'Institut pédagogique national connaît une longue tradition de recherche et d'enseignement à l'université, communiquant avec les autres universités et les établissements d'enseignement supérieur de la ville. Il offre des cours réguliers de 100 heures de travail, ainsi que des séminaires et des conférences. Ses recherches sont axées sur les thématiques de l'éducation, de l'apprentissage et de l'enseignement. L'Institut pédagogique national est également connu pour ses publications scientifiques et ses expositions.

**PÉDAGOGIE**  
*Education comparée*  
**U. R. S. S.**

**ENSEIGNEMENT EN U. R. S. S. \***

L'URSS est un Etat plurinational dont les éléments ont des droits égaux et sont destinés à se fonder dans la grande famille des peuples soviétiques. L'enseignement est le vecteur essentiel de l'éducation nationale : apprendre à lire et à écrire dans une langue est l'objectif principal de l'école. Les Gouvernements successifs de la Russie tsariste ayant avec une rare opiniâtreté freiné les progrès de l'enseignement, celui-ci n'a connu un certain développement sous l'ancien régime que grâce à des initiatives privées, notamment celles des Zemstvos, des associations volontaires d'aide à l'enseignement populaire et des syndicats, envers et contre les Pouvoirs publics. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de constater qu'à la veille de la Révolution, à peine plus du cinquième des enfants d'âge scolaire étaient effectivement scolarisés et que le pays comptait 61,7 % d'analphabètes (recensement de 1911), ce chiffre allant jusqu'à 97 % dans les régions orientales.

L'enseignement secondaire était systématiquement fermé aux enfants des travailleurs et aux habitants des confins nationaux. Sur 125 millions d'adultes, 1,4 million d'hommes et 585.000 femmes avaient reçu une éducation dépassant l'instruction primaire.

Bien entendu, conformément à la politique de russification, là où l'enseignement était assuré, il l'était en russe, y compris dans les régions de l'Empire habitées par des minorités de langues non slaves (20 % de la population).

(\*) Ce dossier entièrement mis à jour remplace définitivement les études complémentaires (les unes) des autres, publiées dans les n° 6 (mars 1958), 11 (octobre 1958), 16 (mars 1959) et 31 (octobre 1960) des « Dossiers Documentaires ».

**APERÇU HISTORIQUE**

Le 7 novembre 1917, l'appel lancé par le Commissaire du Peuple à l'Instruction publique, définissait ainsi les tâches les plus urgentes dans ce domaine :

- 1° Lutte pour la suppression totale, et dans le plus bref délai, de l'analphabétisme, par institution de l'instruction obligatoire, générale et gratuite.
- 2° Formation de pédagogues capables d'accomplir cette tâche.
- 3° Organisation de l'école unique, strictement laïque.
- 4° Prévision d'un budget important pour l'éducation nationale.
- 5° Prise et application d'importantes mesures culturelles et éducatives en faveur des adultes.
- 6° Décentralisation de l'éducation nationale.
- 7° Faire participer les pédagogues aux débats ouverts sur toutes mesures relatives à l'éducation nationale.

Mais les conditions matérielles pour la mise en œuvre d'un tel programme étaient loin d'être réalisées et, pour apprécier à sa juste valeur l'effort énorme fourni par l'U.R.S.S. en matière d'enseignement, il ne faut pas oublier que les destructions causées de 1914 à 1921 par la Grande Guerre et par la Guerre d'intervention des puissances occidentales, et la désorganisation qui accompagna la période révolutionnaire plongèrent

rent le pays dans un chaos effroyable et aggravèrent considérablement la situation. L'analphabétisme fit encore des progrès et Lounatcharski affirma au X<sup>e</sup> Congrès des Soviets, que le nombre d'écoles et d'élcoliers avait baissé de moitié depuis la Révolution.

Il fallut dix ans de pouvoir soviétique pour revenir au nombre d'écoles et de maîtres d'avant-guerre, et c'est seulement en 1930 que les conditions économiques permirent au Comité central du P.C.b de décréter que « la tâche urgente du Parti dans la période immédiate devait être d'introduire partout l'enseignement général primaire obligatoire et de liquider complètement l'analphabétisme (*Résolution du XVI<sup>e</sup> Congrès du P.C.b, juin-juillet 1930*) ».

Au cours des deuxièmes et troisième quinquennats (à mesure que s'améliore la situation économique, que sont liquidées les expériences pédagogiques malheureuses et que s'accélère la forma-

tion des cadres et la construction de locaux, l'enseignement connaît un essor rapide, bientôt freiné lourdement par la dernière guerre, qui entraîne à nouveau, comme en témoignent les chiffres, une grave régression.

La période 1917-1945 nous apparaît dès lors comme une période de tâtonnements, de progrès lents, de constitution d'une base théorique, pratique et matérielle solide, au cours de laquelle sont entrées dans la réalité la liquidation de l'analphabétisme et une démocratisation radicale à tous les niveaux. La lecture des chiffres fait apparaître alors la période 1945-1965 comme une période de progrès spectaculaires par leur rapidité, leur volume et leur qualité cependant que les dernières réformes tendent à rapprocher l'enseignement de ses objectifs initialement proclamés (y compris et, surtout, la polytechnisation) en même temps qu'elles l'adaptent aux conditions de la vie moderne.

## PRINCIPES

Le droit à l'instruction est inscrit dans l'article 121 de la Constitution soviétique : « *Les citoyens de l'U.R.S.S. ont droit à l'instruction. Ce droit est assuré par l'enseignement obligatoire et général de huit années, par un large développement de l'enseignement secondaire, par la gratuité de toutes les formes de l'enseignement secondaire, aussi bien que supérieur, par un système de bourses d'Etat pour l'enseignement supérieur, accordées aux élèves qui se sont distingués, par l'enseignement donné dans les écoles dans la langue maternelle, par l'organisation dans les usines, dans les sovkhozes, de l'enseignement professionnel, technique et agricole gratuit à l'intention des travailleurs.* ».

• **L'enseignement est d'Etat.** Il n'existe aucune école privée ; c'est l'Etat et ses organes locaux qui ouvrent, entretiennent et dirigent tous les établissements scolaires. Les directives générales propres à l'enseignement émanent du Comité central du Parti communiste et du Conseil des Ministres.

• **L'enseignement de huit ans est obligatoire** actuellement pour les enfants de sept à quinze ans. Il est *unique*, sans impasse, l'enchaînement des divers degrés lui assurant une parfaite continuité. Il est conçu de façon à ce que les études puissent être reprises à tout moment après la fin de la scolarité obligatoire.

• **Cet enseignement est gratuit** et cette gratuité s'étend même aux moins fortunés. Des bourses et divers autres avantages en nature (habillement, repas, etc.) sont attribués dans les établissements de formation professionnelle. Dans l'enseignement supérieur, un système très développé de bourses assure le caractère démocratique du recrutement.

• **Il est laïque** : non seulement aucun enseignement religieux n'est donné à l'école, mais celle-ci relève d'un laïcisme militant en ce sens qu'elle enseigne l'idéal laïque de la société dont elle émane et pour laquelle elle prépare des hommes et des citoyens. Tout l'enseignement doit être organisé de façon à montrer le rôle des hommes dans l'histoire, dans la lutte contre la nature qu'ils peuvent dompter quand ils connaissent les lois de son développement, de façon à donner aux jeunes gens une conception historique et matérialiste du monde et à exercer leur esprit critique à l'égard de toute croyance empirique. On parviendra ainsi à conduire les élèves de la connaissance à la conviction et de la conviction à la participation active à l'édification de la société communiste.

• **Il est mixte** d'un bout à l'autre, ce qui répond à l'égalité des sexes proclamée par la Constitution. Le retour temporaire et partiel à l'enseignement séparé en 1945 a été annulé après un référendum public massif auquel ont participé parents, éducateurs, médecins, etc.

• **Il est polytechnique** au sens où il doit assurer le développement systématique simultané des aptitudes physiques, manuelles et intellectuelles pour faire de l'ensemble des connaissances données aux élèves un tout équilibré et complet dans tous les domaines de l'activité humaine, laissant ainsi la place à un large éventail d'orientations possibles à la fin des études secondaires et formant des hommes capables de s'adapter à un monde dominé par la technique et évoluant de plus en plus rapidement.

Cette polytechnisation nécessaire de l'enseignement, proclamée dès le VIII<sup>e</sup> Congrès du P.C.b en 1919, a été décidée en 1955 et appliquée de



**Exportar los artículos del museo**

Subtítulo del PDF

---

plus en plus largement depuis lors. Elle tend à faire de l'école une *école du travail* : indépendamment des heures de travail manuel et d'activité pratique, les programmes comportent des heures de « travail socialement utile » effectué directement à la production ce qui, indépendamment de sa valeur formative intrinsèque, doit permettre, par le contact avec les réalités, une prise de conscience du rôle du travail et des travailleurs dans la vie des hommes.

Ce n'est pas le seul moyen d'obtenir que l'école soit « *plongée dans la vie* » : les instructions et programmes révèlent un souci constant de rapprocher de la vie les matières enseignées et un grand développement est donné aux activités para- et péri-scolaires qui n'ont pas tant pour but de distraire les enfants que d'aider à l'inter-pénétration de l'école et de la vie concrète.

### ENSEIGNEMENT ET NATIONALITES

L'U.R.S.S. est un Etat plurinational dont tous les éléments ont des droits égaux et sont destinés à se fondre dans « la grande famille des peuples soviétiques ». L'enseignement est un élément essentiel de cette préoccupation, il doit en respecter les deux termes : *national* et *soviétique*. Toute l'organisation de l'enseignement repose sur cette double exigence puisqu'elle vise à donner au pays des élites nationales formées dans un *cadre national* et à dominer cette construction par une *unité supranationale soviétique*. Deux points retiendront ici notre attention :

#### 1° L'autonomie universitaire de chaque république.

Chaque république, fédérée ou autonome, possède un système d'enseignement complet à tous les échelons, quels que soient ses besoins et ses possibilités. Même les républiques les moins importantes ont un ensemble qui va du jardin d'enfants à l'enseignement supérieur et à l'académie des sciences. Il n'y a aucune différence de valeur entre un diplôme décerné par l'Université de Moscou et celle de Frounzé et les décisions de l'Académie des Sciences du Daghestan ont en principe même portée que celles de l'Académie

des Sciences de la R.S.F.S.R. Par ailleurs, en vertu du principe de la participation équitable de tous aux affaires publiques, chaque enseignement national doit être administré et prodigué par des allophones en proportion exacte de leur importance numérique au sein de la république. Ainsi, les autorités soviétiques espèrent-elles que chaque nationalité sera formée par sa propre élite, habilitée à résoudre elle-même tous les problèmes de sa culture.

#### 2° La complexité du problème linguistique.

Il existe sur le territoire de l'Union Soviétique une multiplicité de groupes ethniques, dont 50 de plus de 20.000 individus s'exprimant dans une langue nationale et possédant une littérature nationale. Pour certains de ces groupes il a fallu créer une langue écrite.

L'enseignement est organisé de façon à pouvoir être donné dans la *langue maternelle*, ce qui a nécessité un effort considérable tant sur le plan linguistique que sur le plan pédagogique. Par ailleurs, indépendamment des raisons invoquées plus haut, il y a des raisons pratiques à l'introduction du *russe* comme seconde langue vivante : il peut y avoir une multiplicité de langues nationales au sein d'une même république (par exemple, au Daghestan il y a neuf langues officielles, toutes langues d'enseignement, pour quarante nationalités qui comptent autant de langues et encore plus de dialectes); à l'université, qui est unique, il est impossible d'organiser plusieurs cours de la même discipline, d'où recherche d'une langue commune, le russe ; à l'école même, les enfants arrivent souvent en parlant une langue non officielle ou diverses langues officielles, d'où nécessité de recourir au russe commun à tous (ce problème est encore compliqué du fait de la migration intérieure affectant certains groupes professionnels : administration, défricheurs, spécialistes, armée..., qui altère la pureté des groupes ethniques et accroît la bigarrure linguistique). L'enseignement du russe seconde langue est donc introduit dans les programmes des écoles non-russes dès les premières classes, la II<sup>e</sup> en général, d'abord sous forme de rudiments, puis sous une forme systématique, de façon à parvenir à une connaissance satisfaisante de cette langue en fin de scolarité.

République soviétique de l'Ouzbékistan

République soviétique de l'Ouzbékistan

1. — Les lois et décrets qui régissent l'enseignement général sont promulgués par le Soviet Suprême de l'U.R.S.S. (art. 14 de la Constitution modifiée en 1947) et le Conseil des Ministres de l'U.R.S.S. Les directives relatives à l'instruction publique sont délivrées par les Comités des Parti Communiste et par son Comité Central. A un échelon inférieur, les Directives de l'instruction publique reviennent au Ministère de l'Instruction publique de l'U.R.S.S., au Ministère de la Culture (art. V n° 2) et aux Comités dans charge républicaine.

Les Ministères et Sections ont leurs Directeurs qui connaissent le personnel enseignant et administratif.

4. — La direction méthodique et la formation des maîtres sont placées sous l'autorité d'un organisme suprême, l'Académie des Sciences Pedagogiques de la R.S.F.S.R. (art. 30).



**Exportar los artículos del museo**

Subtítulo del PDF